

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, **France Lavertu**, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil à sa séance ordinaire du 9 mars 2020 a adopté le règlement No 2020-224. (2020-324)

Intitulé : « RÈGLEMENT »

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-224 (2020-324)

DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000\$

Que le règlement a été approuvé le 1^{er} juin 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que le règlement entre en vigueur à la date de la présente.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, ce 18 juin 2020.

France Lavertu,
Directrice générale Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorier, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de poste et caisse, info municipal de juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 juin 2020

France Lavertu
Directrice générale et secrétaire-trésorière